

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/07/17	10/07/17	F093A P0228
1. Intitulé du projet		
Cap Horizon, lot A		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Cap Horizon, lot A	Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	REDMAN MEDITERRANEE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BARRIERE Arnaud, directeur associé	
RCS / SIRET	5 0 0 9 3 8 6 4 2	Forme juridique
		SARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
47 a)	Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article de L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le programme du lot A comprend la réalisation d'un hôtel d'environ 2000 m ² et d'un ensemble tertiaire d'environ 8000 m ² . Le projet s'inscrit dans un programme d'ensemble adossé à la ZAC CAP HORIZON qui prévoit l'urbanisation des parcelles et la création d'une nouvelle voie. Le site n'est pas urbanisé, il n'y aura pas de démolition.		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet Vitrolles CAP Horizon est, à l'échelle urbaine, de retisser les liens entre les zones de la Couperigne (plateau inférieur), de la Cuesta (espace naturel boisé avec dénivelé de 35 m) et de la zone Nord-Ouest de la ZI des Estroublans (plateau supérieur). Ce site bénéficie d'une situation exceptionnelle à proximité des nombreuses infrastructures, de l'aéroport Marseille Provence à l'autoroute A7.

Conformément au programme d'aménagement, le projet d'installation du lot A sur la zone de la Couperigne a pour principal objectif la valorisation du site, car l'aspect "valorisation de l'image" est un impératif au niveau de la commune de Vitrolles.

85509 F. E. E. 07

F. N. / F. O. L. O. N.

F. N. / F. O. L. O. N.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Conformément au programme et notamment à la "Charte Chantier Vert", le site sera préalablement défriché avant la réalisation des terrassements. En effet, le site présente des dénivelés importants entre le point haut et le point bas et le projet architectural s'intègre dans cette topographie (conservation de la partie haute boisée notamment) mais des terrassements seront nécessaires pour les parkings situés sous le bâtiment tertiaire.

Les travaux respecteront aussi le "Cahier des charges relatif à la mise en œuvre des mesures écologiques liées aux espèces à dérogation" rédigé à l'issue de l'étude d'impact de la ZAC CAP Horizon avec intégration du calendrier des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une liaison piétonne directe sera réalisée jusqu'à la gare Vamp dans le cadre de la réalisation de la ZAC CAP Horizon. Le projet s'intégrera donc dans un tissu favorable aux déplacements doux pour les salariés devant rejoindre le bâtiment tertiaire ainsi que pour les touristes qui viendront notamment depuis et pour rejoindre l'aéroport.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de défrichement
 Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain constitué de 7 parcelles cadastrales (000 CK 6 - 87 - 89 - 128 - 132 - 148 - 159)	18 896 m ²
Ensemble tertiaire	8275 m ²
Hôtellerie 100 chambres	2 000 m ²
Ensemble tertiaire : places parking sous-sol privé et places parking extérieur privé	130 - 157
Hôtellerie : places parking sous-sol privé et places parking extérieur privé	28 - 52
Superficie défrichement	15 930 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

43, Drailles des Tribales
 13127 VITROLLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 14' 13" 44 Lat. 43° 26' 46" 84

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Znieff de type 1 la plus proche est "Les Salins du Lion" (930020170) à 600 m au nord du site. La Znieff de type 2 la plus proche est "L'étang de Berre, étang de Valne" (930020231) à 1 km au nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrolles est une commune littorale avec la présence de l'étang de berre.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est à 1,5 km des terminaux à l'est de l'Aéroport de Marseille Provence et à 1,8 km des pistes. Il est en partie dans la zone D (55>Lden>50) et en partie en dehors.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn - Feu de forêt prescrit le 30/03/2011. Site exposé à ce risque PPRn - Inondation par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel) prescrit le 16/02/1999. Site non exposé à ce risque. PPRn - Mouvements de terrain "retrait/gonflement" des argiles prescrit le 29/01/2016. Site en zone faiblement à moyennement exposé (B2). PPRt Société Brenntag, ZI les Estroublans, approuvé le 04/11/2013. Site à 1,1 km au sud du site. PPRt Société Butagaz approuvé le 28/06/16. Site à plus de 3 km au nord du site
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'a pas été urbanisé ou exploité récemment, il n'y a pas de risque identifié directement. En revanche, d'après l'étude d'impact, il peut être affecté par deux sources de polluants contraignantes sur la qualité de l'air, le réseau routier dense et l'aéroport.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC FR9301597 Marais et zones humides liés à l'étang de Berre est à environ 4 km à l'ouest du site. La ZPS FR9312009 Plateau de l'Arbois est à environ 1,5 km à l'est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a ni site inscrit, ni site classé à Vitrolles. A noter qu'un projet de classement existe au niveau du Massif de l'Arbois mais il n'est pas arrêté.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour ses besoins, le projet sera raccordé aux réseaux publics.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif est de limiter les déblais issus des terrassements et d'essayer de les équilibrer avec les remblais mais la topographie amènera probablement à un excédent au niveau des déblais qui devront être exportés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'OAP, le projet n'impactera pas la végétation en limite est. Cependant, l'aménagement du site qui est actuellement non urbanisé amènera à la suppression de la majeure partie de la flore présente (boisement de pinède est d'arbustes de garrigue) et potentiellement de la faune peu mobile du site (insectes, etc.). Des mesures seront prises au niveau du calendrier pour ne pas affecter l'avifaune pouvant être nicheuse. Le site n'est pas reconnu dans le SRCE PACA. ■
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ZSC FR9301597 Marais et zones humides liés à l'étang de Berre est à environ 4 km à l'ouest du site. Les milieux ne sont pas présents ni en lien avec ceux du site, il n'y a pas d'incidences sur ce site. Le site ZPS FR9312009 Plateau de l'Arbols est à environ 1,5 km à l'est du site. L'avifaune remarquable de ce site est principalement liée à des milieux de garrigues qui ne sont pas présents sur le site et qui ne présentent de continuités (fragmentation par l'urbanisation et l'autoroute A7). Il n'y a pas d'incidences sur ce site. ■

3

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que non urbanisé, le site est enclavé entre une voie ferrée et l'autoroute A7 à l'est et des zones d'urbanisation dense au nord et à l'ouest. Il n'a pas de liens avec les sites à enjeux à l'ouest (étang de Berre et ses zones humides liées) ni de connections avec le plateau de l'Arbols et sa garrigue à l'est.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas urbanisé, des espaces naturels seront donc consommés. Il est constitué d'une garrigue qui est en cours de fermeture avec une colonisation plus ou moins avancée par des pins d'Alep. Ce site "naturel" est dans inscrit dans la ZAC Cap Horizon (zone U1ch1) dans une zone déjà fortement urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRn feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un hôtel et de bureaux avec des parkings. Sa fréquentation amènera des déplacements et un trafic lié aux personnes venant travailler et rejoignant l'hôtel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est en partie concerné par le classement D du PEB de l'aéroport Marseille Provence. Il est aussi mitoyen de la voie ferrée (zone C1) et de l'autoroute A7, il est donc fortement concerné par des nuisances sonores. Une étude acoustique sera réalisée pour déterminer les classements de façades et les équipements adéquats à mettre en oeuvre.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'hôtellerie aura une cuisine mais les odeurs seront traitées par les CTA avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux pourra amener ponctuellement à des vibrations mais le projet en lui même ne sera pas une source. Il est possible que le passage de train engendre de petites vibrations mais les bâtiments seront reculés par rapport à la voie, ce risque est donc négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Conformément à la réglementation, les parkings devront être éclairés et les bâtiments seront aussi une source d'émission. Des dispositions seront prises pour ne pas éclairer les espaces naturels conformément aux engagements. A noter que la périphérie du site est déjà fortement éclairée au nord et à l'ouest.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux pluviales seront traitées et renvoyées dans les réseaux communaux conformément aux attentes réglementaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront traitées et renvoyées dans les réseaux communaux conformément aux attentes réglementaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux amènera à la production de déchets. Ceux-ci seront traités sur site et évacués vers les centre de traitement avec suivi des bordereaux. Les déchets en fonctionnement seront issus soit de l'activité de bureau, soit de l'activité hôtelière, ils ne seront pas dangereux et seront collectés par la commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures ont été intégrées dans l'étude d'impact pour encadrer la construction. Les arbres en partie haute ne seront pas impactés et un cahier de charges issu de l'étude d'impact encadre les partis architecturaux et paysagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non, le site n'est actuellement pas fréquenté ou utilisé dans le cadre d'activités humaines. C'est une ancienne oliveraie sur une partie du site qui n'est plus exploitée. Le terrain est fréquenté par quelques riverains (promenade, etc.) et des dépôts sauvages de déchets sont présents ponctuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est réalisé dans le cadre d'une OAP et d'une ZAC qui a bénéficiée d'une étude d'impact globale et de mesures de type ERC incluant tout le périmètre et notamment le lot A. Il n'y a donc pas de risques de cumuls.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures ont été définies lors de l'étude d'impact du la ZAC CAP HORIZON. La délimitation des zones constructibles permet d'avoir une limitation des impacts et les mesures de réduction ont été mise en oeuvre sur le site et dans les documents de cadrage ("Cahier des charges relatif à la mise en oeuvre des mesures écologiques liées aux espèces à dérogation y compris le calendrier des travaux" et "Charte chantier vert") présents en pièce jointe. Les mesures retenues sur le lot A sont les suivantes :

- Mesure R4 : Limitation et adaptation de l'éclairage (à charge du promoteur)
- Mesure R5 : Maintien des corridors existants (à charge du promoteur)
- Mesure R6 : Respect des emprises du projet (à charge du promoteur)
- Mesure R7 : Intégration et gestion écologique des espaces verts (à charge du promoteur)
- Mesure E1 : Mise en défens des secteurs à enjeu écologique notable (à charge du promoteur et de ECOTONIA)

- Mesure E2 : Formation et sensibilisation préalable des maîtres d'œuvre à la prise en compte des enjeux écologiques (à la charge de ECOTONIA)

Des mesures spécifiques ont aussi été définies pour l'Hélianthème à feuilles de marum et le coucou geai (réduction des

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet a déjà fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC CAP HORIZON, des mesures ont donc déjà été prises et sont actuellement mises en oeuvre sur le site. Des documents de cadrage ont été rédigés (charte chantier vert, etc.) et les conclusions de l'étude d'impact montrent que les impacts seront faibles sur la biodiversité. La partie tertiaire est aussi engagée dans la certification BREEAM Good qui intègre une thématique "Paysage & Ecologie".

La réalisation du projet du lot A se fera donc dans le respect des attentes tout comme cela a été fait pour les lots B et C, une nouvelle étude environnementale n'est donc pas nécessaire car les enjeux ont déjà été définis, validés et intégrés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 Intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

7

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Zonage et règlement PLU Annexe 8 - Arrêté d'avis au cas par cas lot B et C Cap Horizon Annexe 9 - SPLA 2016.11 - Charte Chantier Vert VF Annexe 10 - Cahier des charges de mise en oeuvre des mesures écologiques lot A.pdf Annexe 11 - Étude d'incidence Natura 2000.pdf

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 24 mai 2017

Signature

REDMAN MEDITERRANEE
SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 43, avenue Marceau 75116 PARIS
Bureaux : 805 avenue J.F.O. de la Lauzière
13290 Aix-en-Provence
SIREN : 500 938 642 RCS PARIS
TVA Intracommunautaire : FR79 500 938 642
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

